



**Compte rendu final de l'assemblée générale
(adopté par les participants)**

Synthèse

La première assemblée générale du Secrétariat de l'ICRI s'est tenue du 12 au 15 janvier 2010 dans la principauté de Monaco. La réunion était co-présidée par Laurent Stefanini, ambassadeur français délégué à l'environnement, Faalavaau Perina Jacqueline Sila, ministre des affaires étrangères et du commerce des Samoa et Patrick Van Klaveren, ministre-conseiller de la principauté de Monaco.

- I. La réunion a été ouverte par un message vidéo de bienvenue de Jean-Louis Borloo, ministre français de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat.
- II. 81 participants au total assistaient à l'Assemblée générale de l'ICRI. 21 pays étaient représentés ainsi que 30 organisations (*cf. l'annexe 1 pour la liste des participants*). La France, Monaco et les Etats-Unis d'Amérique ont fourni un soutien financier à plusieurs pays pour leur permettre de participer à la réunion.
- III. L'Assemblée générale a souhaité la bienvenue au National Coral Reef Institute (NCRI) et à SeaWeb en leur qualité d'organisations membres de l'ICRI.
- IV. Les 8 objectifs du programme de travail du Secrétariat France-Samoa ont été adoptés (*cf. annexe 2 pour la liste des objectifs*).
- V. Le Secrétariat de l'ICRI a fait part de la décision d'organiser le prochain Symposium international sur la gestion des écosystèmes marins tropicaux (ITMEMS) en Guadeloupe en 2011.
- VI. Cinq recommandations et résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale de l'ICRI:
 - 1) Recommandation relative au commerce international des espèces des récifs coralliens et des produits apparentés (*annexe 3*)
 - 2) Recommandation relative à la région des Caraïbes (*annexe 4*)
 - 3) Résolution relative aux pêcheries en milieu récifal corallien (*annexe 5*)
 - 4) Résolution relative à l'"Appel à l'action" (*annexe 6*)
 - 5) Résolution relative au Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN) (*annexe 7*)
- VII. Quatre comités *Ad Hoc* ont été créés:
 - 1) Le comité *Ad Hoc* sur la journée du Pacifique (*cf. annexe 8 pour le mandat*)
 - 2) Le comité *Ad Hoc* sur les pêcheries en milieu récifal corallien
 - 3) Le comité *Ad Hoc* sur le Réseau international d'action pour les récifs coralliens
 - 4) Le comité *Ad Hoc* sur l'"Appel à l'action"
- VIII. Il a été proposé et accepté de prolonger la durée du mandat du secrétariat de l'ICRI France-Samoa jusqu'en décembre 2011.
- IX. La prochaine Assemblée générale aura lieu du 8 au 12 novembre 2010 à Apia, Samoa. Des informations détaillées seront fournies en temps utile aux membres de l'ICRI.



Résumé des discussions

Note: tous les actes de l'assemblée sont disponibles sur le site internet ICRIForum.

1. Nouveaux membres

L'Assemblée générale a souhaité la bienvenue au National Coral Reef Institute et à SeaWeb en leur qualité de nouveaux membres. Richard Dodge (NCRI) et Julia Roberson (SeaWeb) ont brièvement présenté leurs organisations et mis en évidence le lien avec les objectifs de l'ICRI.

2. Compte rendu du précédent secrétariat de l'ICRI: Etats-Unis / Mexique

Le précédent Secrétariat (Etats-Unis et Mexique) a présenté son rapport trimestriel en mettant en lumière quelques succès clés comme le soutien apporté aux efforts visant à déterminer la valeur économique des services rendus par les écosystèmes coralliens : l'approbation par les membres de l'ICRI des résolutions relatives aux problèmes critiques concernant les récifs coralliens comme la conservation des requins, les espèces étrangères envahissantes et les maladies coralliennes ; le maintien du soutien au programme très réussi "*coral reef crime scene investigation*" et la poursuite de celui-ci ; et la mise en relief des priorités et initiatives régionales.

3. Plan d'action de l'ICRI

Le plan d'action de l'actuel secrétariat a été présenté par les gouvernements français et samoan. Des commentaires ont été adressés par les Etats-Unis et par le Programme pour l'Environnement des Caraïbes du PNUE (PEC/PNUE) concernant l'orientation 4. Celle-ci est maintenant ainsi rédigée :

Promouvoir les outils internationaux en matière de gestion des récifs coralliens. Poursuivre les actions en cours sur les aires marines protégées et les réseaux d'aires marines protégées et engager une discussion sur les grandes aires marines protégées.

Les actions détaillées traduites en anglais seront rapidement disponibles.

Note: juste après la présentation du plan d'action, le gouvernement français a fourni une brève présentation du "Grenelle de la Mer" (table ronde sur les océans impliquant la société civile, les pouvoirs publics, le secteur privé, qui s'est achevée sur un ensemble d'engagements en faveur d'une gestion durable de la mer et des zones côtières).

4. Présentation des récifs coralliens des Samoa

Toni Tipamaa, du ministère samoan des ressources naturelles et de l'environnement, a présenté les récifs coralliens des Samoa. Il a également exposé le cadre législatif national pour la gestion et la conservation des récifs coralliens, les principales questions et menaces concernant les récifs coralliens, les programmes nationaux et initiatives en cours ainsi que les contraintes pesant sur la gestion des récifs coralliens.

5. Résumé des recommandations et résolutions, et comités *Ad Hoc*

5.1 Recommandations et résolutions

*Note: les motions de l'ICRI se définissent comme suit: une **recommandation** est tournée vers l'extérieur et attire l'attention sur des questions graves, très préoccupantes, pour les récifs coralliens*



*et les écosystèmes associés tandis qu'une **résolution** est tournée vers l'intérieur, vers les processus de l'ICRI ou bien demande une action de la part des membres de l'ICRI.*

Au total, 5 recommandations et résolutions ont été adoptées par l'assemblée générale de l'ICRI:

- Recommandation relative au commerce international des espèces des récifs coralliens et des produits apparentés – La recommandation reconnaît que le commerce international des coraux, des espèces des récifs coralliens et des produits est important et que la surexploitation des coraux et des espèces des récifs coralliens vient s'ajouter aux autres agressions subies par les écosystèmes coralliens comme le changement climatique, les incidents de blanchiment des coraux, les maladies coralliennes et la dégradation de l'habitat, et pourrait affaiblir la résistance des récifs coralliens à ces agressions. Elle reconnaît également le rôle important de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES). La recommandation encourage les Parties à la CITES à adopter des mesures améliorant la conservation et la gestion des coraux, récifs coralliens et espèces récifales. La recommandation sera adressée au secrétariat de la CITES afin de figurer comme document d'information en vue de la prochaine réunion de la Conférence des Parties (CdP1 5).

Cette recommandation a été approuvée, après des négociations visant à répondre aux préoccupations initiales d'un petit sous-ensemble de membres de l'ICRI au sujet de la rédaction originale de la motion.

- Recommandation relative à la région des Caraïbes – L'Assemblée générale a approuvé une recommandation relative à la région des Caraïbes visant à souligner le déclin croissant des récifs coralliens dans la région et à mettre l'accent sur l'importance socio-économique de ces écosystèmes. 3 thèmes majeurs ont été privilégiés pour des actions immédiates et régulières: le tourisme, les espèces envahissantes et les aires marines protégées. La recommandation sera transmise par le secrétariat de l'ICRI aux organisations régionales concernées dans la région (par exemple la Caribbean Tourism Organization, l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, et le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) du PNUE).
- Résolution relative aux pêcheries en milieu récifal corallien – La résolution invite les membres de l'ICRI à reconnaître l'importance sociale, économique et biologique d'une gestion efficace des pêcheries en milieu récifal et les préoccupations que suscite leur durabilité et à créer un comité *Ad Hoc* pour rassembler les informations sur l'importance d'une gestion durable des pêcheries en milieu récifal corallien. Le mandat du comité *Ad Hoc* et un appel à participation seront publiés sur l'ICRIForum afin de commencer les travaux et de préparer une résolution qui sera présentée lors de la prochaine assemblée générale de l'ICRI. La résolution sera adressée par le secrétariat de l'ICRI aux organisations concernées travaillant sur les pêcheries en milieu récifal corallien (l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, par exemple).
- Résolution relative à l'"Appel à l'action" – La résolution reprend les quatre piliers de l'Appel à l'action de 1995. Elle constate que bien des choses ont changé et que des progrès ont été accomplis depuis que l'"Appel à l'action" de l'ICRI a été adopté et qu'il serait utile de procéder à un suivi concerté de cet Appel. La résolution a également mis en place un comité *Ad Hoc*, présidé par la France et ouvert à tous les membres intéressés de l'ICRI.
- Résolution relative au Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN) – La résolution reconnaît les contributions apportées par l'ICRAN à l'ICRI au cours de la dernière



décennie et note que l'ICRI doit s'acheminer vers un modèle durable pour continuer à être un réseau opérationnel. La résolution établit également un comité *Ad Hoc*, composé de l'actuel secrétariat et d'autres membres intéressés et appuyé par l'unité de coordination de l'ICRI. La résolution sera adressée aux actuels membres du conseil d'administration de l'ICRI afin de les informer de la décision et de la structure de l'ICRI pendant la phase de transition.

Il est demandé aux membres de l'ICRI d'informer le secrétariat lorsqu'ils font avancer les recommandations ou les décisions de l'ICRI dans leurs travaux, ou dans d'autres enceintes.

5.2 Comités *Ad Hoc*

Les comités *Ad Hoc* existants ont fait connaître leurs actions depuis la dernière réunion de l'ICRI (avril 2009) et 4 nouveaux comités ont été mis en place.

- Le comité *Ad Hoc* sur la valeur économique des écosystèmes coralliens continuera à rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'ICRI en novembre 2010. Les Etats-Unis d'Amérique sont entrés dans le comité en qualité de membre de l'ICRI, ayant précédemment siégé au comité en qualité d'ancien secrétariat de l'ICRI. Plusieurs partenaires de l'ICRI (Etats-Unis (Département d'Etat et NOAA), CRISP) ont fourni une aide financière pour mener à bien les travaux.
- Le comité *Ad Hoc* sur le quatrième symposium international sur la gestion des écosystèmes marins tropicaux (ITMEMS4) a rendu compte aux membres et a proposé un nouveau format pour le symposium ainsi qu'un budget. Ce nouveau concept a été bien accueilli. Il a été suggéré d'explorer une solution alternative au versement de subventions pour les exposés des témoins oculaires. L'une des suggestions a été de renoncer à appliquer les droits d'inscription. La France a proposé d'organiser la réunion en Guadeloupe (en 2011) et fournira un soutien financier. Le comité poursuivra ses travaux et en rendra compte à la prochaine Assemblée générale de l'ICRI en novembre 2010.
- Le comité *Ad Hoc* sur "coral reef crime scene investigation" continuera à rendre compte à la prochaine assemblée générale de l'ICRI en novembre 2010. Les travaux passés et en cours effectués dans le cadre de cette initiative couronnée de succès ont fait l'objet d'une brève présentation. Sept ateliers sont prévus en 2010 et deux nouveaux modules sont en cours de développement. La mallette de formation est également sur le point d'être traduite en français, d'autres documents de formation étant traduits en espagnol et en indonésien. Les membres ayant récemment accueilli un atelier (Mexique, République dominicaine et Afrique du Sud) ont été invités à exposer également leurs activités post-formation. Des remerciements ont été adressés aux Etats-Unis d'Amérique pour leur soutien financier continu à cette initiative.
- Le comité *Ad Hoc* sur les maladies coralliennes a rendu compte à ses membres des objectifs et des résultats que se propose d'atteindre le comité. LE PNUE-WCMC, qui en est co-président avec le secrétariat de l'ICRI, fournira au comité une aide en nature et en moyens de coordination. Tous les membres qui souhaitent apporter leur contribution sont invités à contacter Terri Young à l'adresse terri.young@unep-wcmc.org. Le comité en rendra compte à la prochaine assemblée générale de l'ICRI en novembre 2010.

De nouveaux comités *Ad Hoc* ont été créés:

- Le comité *Ad Hoc* sur la journée du Pacifique (qui sera accueilli lors de la prochaine assemblée générale de l'ICRI) – Le comité est présidé par les Samoa (Perina Sila,



perina@mfat.gov.ws) avec comme adhérents le secrétariat de l'ICRI, CRISP/SPC, le PROE, l'UICN et les Etats-Unis. D'autres pays du Forum des îles du Pacifique (FIP) seront également invités à participer. Le comité élaborera l'ordre du jour de la Journée du Pacifique et définira les résultats à attendre de cette journée. Il précisera également les intervenants et les pays / organisations à inviter.

- Le comité Ad Hoc sur les pêcheries en milieu récifal corallien – Le comité réunira, à l'intention des membres de l'ICRI, des informations sur l'importance d'une gestion durable des pêcheries en milieu récifal corallien et préparera une résolution qui sera présentée lors de la prochaine assemblée générale de l'ICRI. Le comité Ad Hoc est coprésidé par l'Initiative pour la protection et la gestion des récifs coralliens dans le Pacifique (CRISP) (Eric Clua, ericc@spc.int) et par la Society for the Conservation of Reef Fish Aggregations (Yvonne Sadovy, yjsadovy@hkucc.hku.hk). Si nécessaire, des experts internationaux et des hommes de terrain seront invités à rejoindre le comité.
- Le comité Ad Hoc sur le Réseau international d'action pour les récifs coralliens – Le comité, qui se compose de l'actuel secrétariat et d'autres membres intéressés et qui est soutenu par l'unité de coordination de l'ICRAN, se penchera sur l'avenir de l'ICRAN et préparera des listes d'options sur le rôle et les responsabilités de l'ICRAN en qualité de réseau opérationnel de l'ICRI et sur sa gouvernance. Le comité Ad Hoc servira d'organe directeur provisoire de l'ICRAN, remplaçant les arrangements de gouvernance de l'ICRAN existants jusqu'à ce que l'ICRI prenne une nouvelle décision au sujet de l'arrangement à long terme qui sera privilégié. La France et les Etats-Unis ont adhéré au comité.
- Le comité Ad Hoc sur l'"Appel à l'action" – Le comité Ad Hoc, présidé par la France et ouvert à tous les membres intéressés de l'ICRI, travaillera sur un nouvel appel à l'action et examinera les nouveaux problèmes et menaces mondiaux pesant sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés, les progrès et les défis persistants en matière de sciences et de gestion, le rôle et les obligations des participants à l'ICRI et le processus de suivi. Une proposition de reformulation de l'appel à l'action sera présentée lors de la prochaine assemblée générale de l'ICRI. La France demande aux parties désireuses de participer au comité de bien vouloir contacter le secrétariat.

Les membres de l'ICRI sont invités à contacter le secrétariat de l'ICRI s'ils souhaitent faire partie d'un comité Ad Hoc.

6. La journée Caraïbe

Pour intensifier la coopération régionale et mettre davantage l'accent sur les travaux de l'ICRI au niveau régional, une journée entière de l'assemblée générale a été consacrée aux questions de la région Caraïbe. Au cours de la session du matin, des informations générales concernant la région (présentées par le Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) du PNUE), la surveillance et l'état des coraux, les menaces qui pèsent sur eux et leur valorisation économique ont été présentées. Les principaux projets dans la région ont également été exposés, et notamment les activités du Centre d'activités régional pour les aires et les espèces spécialement protégées (CAR-SPAW). Le secrétariat a fourni un bref résumé de la session du matin, soulignant que:

- la région des Caraïbes est tout à fait spécifique (fragmentation géographique et politique, disparité de développement et d'économies sous l'influence des grands systèmes fluviaux: Mississippi, Amazone ou Orénoque)



- les problèmes sont similaires au sein de la région: tourisme, surpêche, aménagement du littoral et pollution d'origine tellurique (locale ou non), changement climatique; espèces envahissantes
- sur les 285 aires marines protégées, 6 % seulement sont considérées comme efficaces
- des possibilités de financement existent mais comment y avoir accès?

Au cours de l'après-midi, il a été discuté des thèmes suivants:

- aires marines protégées
- espèces envahissantes
- tourisme

Les membres sont convenus que le poisson-lion constituait un problème grave pour la région des Caraïbes et qu'une éducation à tous les niveaux (dirigeants politiques mais aussi communautés locales) était nécessaire. Ils sont également convenus qu'une stratégie régionale pourrait être très utile. Il convient de noter que la question des espèces envahissantes a suscité bien des débats. Cela montre bien que l'ICRI devrait continuer à se préoccuper de ces nouveaux problèmes.

Il est ressorti des discussions que les actions suivantes devraient être considérées comme prioritaires pour la région:

Espèces envahissantes

- Etablir un comité *Ad Hoc* sur les espèces envahissantes dans la région des Caraïbes parmi les membres caraïbes de l'ICRI. Le comité *Ad Hoc*, ouvert à tous les membres intéressés de l'ICRI, examinera des approches visant à mettre en place une stratégie régionale concernant les espèces marines envahissantes, centrée en particulier sur le contrôle de la prolifération des poissons-lions.
- Recommander au Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) du PNUE:
 - d'alerter la communauté des Caraïbes sur la prolifération des poissons-lions et les risques associés,
 - d'élaborer et soumettre une stratégie régionale sur les espèces marines envahissantes en coopération avec les organisations concernées.
- Améliorer le partage d'informations et les systèmes d'alerte dans la région des Caraïbes en ce qui concerne les espèces envahissantes
- Donner des informations sur la prolifération des poissons-lions et leur gestion par la création d'une stratégie régionale

Aires marines protégées (AMP)

- Recommander au Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) du PNUE d'entreprendre un inventaire des 285 AMP existantes en précisant leur statut juridique, la classification UICN et autres informations utiles.
- Recommander au réseau Caribbean Marine Protected Areas Management de créer un groupe de travail sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés.

Tourisme

- Recommander au bureau caraïbe de l'UICN, avec l'aide des pays caraïbes, de:
 - dresser la liste des outils de communication concernant l'état des récifs coralliens et des écosystèmes associés



- évaluer leur impact sur les acteurs du tourisme
- Sensibiliser les pouvoirs publics concernés à la nécessité d'intégrer les questions écologiques dans le développement touristique de la région des Caraïbes en ce qui concerne la capacité de charge des récifs coralliens et des écosystèmes associés.

Le secrétariat de l'ICRI s'y emploiera et rendra compte à la prochaine assemblée générale de l'ICRI.

L'assemblée générale a souscrit à une recommandation à l'intention de la région des Caraïbes visant à mettre en évidence le déclin persistant des récifs coralliens dans la région et à souligner l'importance socio-économique de ces écosystèmes.

7. Réseaux ICRI

7.1 Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN)

Nicola Barnard a présenté une motion sur le rôle futur de l'ICRAN et ses liens avec l'ICRI. Plusieurs participants ont pris acte de l'importance de l'ICRAN et de la nécessité pour ce réseau d'aider le cas échéant les membres de l'ICRI à mettre en œuvre les actions sur le terrain. Certains membres ont néanmoins fait état de leur préoccupation à propos de la discussion récurrente sur le statut de l'ICRAN en qualité de réseau de l'ICRI et de la nécessité de trouver une solution. Il a donc été décidé que le rôle et la nouvelle gouvernance de l'ICRAN seront présentés lors de la prochaine réunion de l'ICRI. Entre temps, le comité *Ad Hoc* fait office d'organe directeur provisoire de l'ICRAN, remplaçant les arrangements de gouvernance de l'ICRAN existants jusqu'à ce que l'ICRI prenne une nouvelle décision au sujet de l'arrangement à long terme qui sera privilégié. La résolution sera adressée aux membres de l'actuel conseil d'administration pour les informer de la décision.

7.2 Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens (GCRMN)

Des discussions sur le rôle, la structure et l'avenir du GCRMN ont eu lieu lors des réunions du groupe de gestion qui se sont tenues en marge de l'assemblée générale. Clive Wilkinson et Carl Lundin, présidents du groupe de gestion, ont présenté les résultats des discussions.

- La coordination générale nécessitera une période de transition, l'UICN assurant la transition entre l'actuel coordinateur et elle afin que les travaux en cours soient achevés et pour aider le Pacifique à entreprendre le processus de compte rendu. Dans l'intervalle, le groupe de gestion examinera les options rentables à long terme pour une coordination générale et pourra présenter certaines options durables lors de la prochaine assemblée générale de l'ICRI. L'une des options sera de renforcer les nœuds régionaux. Durant la phase de transition, les mandats du GCRMN et du groupe de gestion restent inchangés.

Le secrétariat de l'ICRI a donné son accord de principe pour la phase de transition du GCRMN mais a demandé davantage d'informations sur le rôle de l'UICN et sur le budget. Le gouvernement français travaillera en étroite coopération avec l'UICN au cours de la phase de transition.

- Il a été décidé de rédiger un rapport régional pour la région du Pacifique. Le GCRMN effectuera les travaux nécessaires pour que le rapport soit lancé lors de la prochaine assemblée générale de l'ICRI.



- Aucune décision n'a été prise concernant le prochain rapport thématique. Néanmoins, les espèces envahissantes ont été mentionnées à plusieurs reprises.
- Le PNUE a proposé de coordonner des services de conseils pour élaborer une stratégie de communication fournissant des orientations sur l'image de marque de l'ICRI et sur la manière de diffuser au mieux les conclusions des rapports et d'impliquer les décideurs régionaux et autres publics cibles. Le secrétariat de l'ICRI a demandé à participer à l'élaboration du mandat et à voir tous les documents avant leur publication.

8. Session sur les pêcheries

Suite à une recommandation de la dernière assemblée générale de l'ICRI (Phuket, Thaïlande, avril 2009), une session a été consacrée aux pêcheries récifales. L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été invitée à participer mais n'a pas été en mesure d'y assister. La session, animée par Eric Clua du CRISP (Initiative pour la protection et la gestion des récifs coralliens dans le Pacifique), a débuté par la projection d'un film jamaïcain "Massa God fish Can Done", présenté par Nature Conservancy.

Deux exposés sur l'importance des agrégations de ponte et des principales espèces vulnérables de récifs coralliens (par Yvonne Sadovy, université de Hong Kong) et sur l'impact des changements climatiques sur les pêcheries récifales coralliennes et les solutions à mettre en œuvre (par Phillip Munday, James Cook University) ont ouvert la session.

Eric Clua a justifié la conservation des requins de récif. Le Brésil a présenté des études de cas, sélectionnées parmi les 10 reçues dans les rapports des membres.

Kelly Milton (DoS/Etats-Unis) a présenté un rapport sur un atelier régional de l'ICRI concernant le Commerce des poissons de récif vivants pour la consommation (Live Reef Food Fish Trade) qui s'est tenu à Hong Kong (en novembre 2009) avec le soutien financier du Département d'Etat des Etats-Unis.

A l'issue de la session, des discussions ont porté sur les pêcheries récifales. Un consensus général s'est dégagé sur le fait que l'ICRI devrait continuer à travailler sur ce thème, prenant en considération les précédentes résolutions de l'ICRI. Les membres sont convenus d'une résolution sur les pêcheries en milieu récifal corallien et d'un comité *Ad Hoc* chargé d'élaborer une résolution sur les pêcheries récifales coralliennes qui sera examinée lors de la prochaine Assemblée générale de l'ICRI.

9. Résumé des rapports des Initiatives régionales et des rapports des membres et des organisations

Le secrétariat a reçu 12 rapports de pays et 18 d'organisations. Ces rapports sont très utiles pour le secrétariat et les membres de l'ICRI ont été invités à continuer à soumettre des rapports dans la période précédant la prochaine assemblée générale de l'ICRI.

Plusieurs initiatives régionales, organisations et pays ont rendu compte de leurs travaux depuis la dernière assemblée générale de l'ICRI (cf. ordre du jour pour la liste des interventions)

Les discussions ont abouti aux actions suivantes:



- Initiative pour le Triangle de corail – Les Etats-Unis et l'Australie sont très satisfaits de l'approche de l'Initiative et encouragent les membres de l'ICRI à l'examiner. Les Etats-Unis ont également félicité les 6 gouvernements participant à l'Initiative.
- Le cinquième East Asia Regional Workshop de l'ICRI s'est tenu au Vietnam du 8 au 11 décembre 2009. Les trois ateliers régionaux consécutifs durant la période 2008-2010 seront arrêtés définitivement lors du sixième East Asia Regional Workshop de l'ICRI qui se tiendra en Thaïlande du 26 au 28 juin 2010 juste après le second Asia Pacific Coral Reef Symposium (<http://www.thaicoralreef.in.th/2ndAPCRS/main.html>), et la Stratégie régionale sur les réseaux des aires marines protégées sera finalisée et diffusée.
- Le rapport Reefs @ Risk Revisited devrait paraître vers septembre 2010. Les membres de l'ICRI désireux d'organiser une manifestation régionale pour lancer le rapport sont invités à contacter Lauretta Burke. Le secrétariat de l'ICRI, si possible, devrait faciliter le lancement du rapport.

Le secrétariat de l'ICRI s'est réjoui de voir toutes ces initiatives régionales se mettre en place dans le monde et a remercié tous les intervenants pour leurs précieux exposés.

10. Résumé des discussions concernant des réunions internationales récentes et à venir sur ce sujet

- Année internationale de la biodiversité - A l'issue d'une déclaration d'Ahmed Djoghlaif, David Ainsworth du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique a présenté les grandes lignes de l'Année internationale de la biodiversité et mis en évidence les manières pour les membres de l'ICRI de s'engager dans la campagne de sensibilisation. CF. www.cbd.int/2010 pour davantage d'informations.
- 11ème session spéciale du conseil exécutif / Forum ministériel mondial sur l'environnement du PNUE (24-26 février 2010, Bali, Indonésie) - Le secrétariat de l'ICRI prendra contact avec le directeur exécutif du PNUE pour étudier la possibilité d'une brève présentation de l'ICRI et des récifs coralliens durant le conseil d'administration. Le secrétariat rendra compte à la prochaine assemblée générale de l'ICRI.
- 5ème Conférence mondiale sur les océans, les côtes et les îles: assurer la survie, préserver la vie et améliorer la gouvernance (3-7 mai 2010, UNESCO, Paris, France) - Les Conférences mondiales sur les océans sont l'occasion, pour tous les secteurs de la communauté mondiale des océans – gouvernements, agences internationales, organisations non gouvernementales, industrie et groupes scientifiques – de se pencher sur les grands problèmes politiques affectant les océans aux niveaux mondial, régional et national et de faire progresser le programme mondial sur les océans. Pour plus d'informations: <http://www.globaloceans.org>
- Convention sur la diversité biologique – 10ème réunion de la Conférence des Parties (octobre 2010, Nagoya, préfecture d'Aichi, Japon) - En coopération avec le gouvernement japonais, le secrétariat de l'ICRI prendra contact avec la Convention sur la diversité biologique pour demander un espace permettant à l'ICRI d'accueillir un événement en marge de la CdP (sujet et thème à déterminer). Le gouvernement des Etats-Unis apportera son aide si nécessaire. S'il est possible d'organiser cette manifestation parallèle, le secrétariat de l'ICRI demandera aux membres de l'ICRI de chercher des volontaires pour travailler sur ce programme.



11. Prochaine assemblée générale de l'ICRI

La prochaine assemblée générale se tiendra du 8 au 12 novembre 2010 à Apia, Samoa. Les modalités précises seront communiquées aux membres de l'ICRI et figureront, le moment venu, sur l'ICRIForum: www.icriforum.org. Une "Journée du Pacifique" sera organisée au cours de l'assemblée générale.

L'Assemblée générale a été clôturée par les co-présidents.

Annexes:

- annexe 1: liste des participants
- annexe 2: Plan d'action France-Samoa
- annexe 3: Recommandation relative au commerce international des espèces des récifs coralliens et des produits apparentés
- annexe 4: Recommandation relative à la région des Caraïbes
- annexe 5: Résolution relative aux pêcheries en milieu récifal corallien
- annexe 6: Résolution relative à l'"Appel à l'action"
- annexe 7: Résolution relative au Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN)
- annexe 8: Mandat du comité *Ad Hoc* sur la Journée du Pacifique

Liste des participants

Nom	Prénom	Email	Representation	Organisme
Ainsworth	David	david.ainsworth@cbd.int	Secretariat of the Convention on Biological Diversity	
Alder	Jacqueline	Jacqueline.Alder@unep.org	United Nations Environment Programme (UNEP)	Marine and Coastal Branch, Division of Environmental
Allemand	Denis	allemand@centrescientifique.mc	Monaco	Centre Scientifique de Monaco
Andrade	Nelson	nac@cep.unep.org	UNEP - Caribbean Environment Programme (CEP)	
Arico	Salvatore	s.arico@unesco.org	UNESCO	Division of Ecological and Earth Sciences
Asch	Jenny	Jenny.asch@sinac.go.cr	Costa Rica	Ministerio de Ambiente, Energía y telecomunicaciones
Azueta	James	jamesazueta_bz@yahoo.com	Belize	Belize Fisheries Department
Barnard	Nicola	nbarnard@icran.org	International Coral Reef Action Network	
Brathwaite	Angelique	abrathwaite@coastal.gov.bb	Barbade	Coastal Zone Management Unit
Brautigam	Amie	abrautigam@wcs.org	Wildlife Conservation Society	
Burke	Lauretta	Lauretta@wri.org	World Resources Institute	
Calas	Julien	calasj@afd.fr	Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM)	
Clua	Eric	ericc@spc.int	Coral Reef Initiatives for the Pacific	
Colin	Pascal	pascal.colin@outre-mer.gouv.fr	France	Ministère chargé de l'Outre-Mer
Dawson	Christine	DawsonCI@state.gov	Etats-Unis	Department of State
Dodge	Richard	dodge@nova.edu	National Coral Reef Institute	
Eymard	Frederic	frederic.eynard@outre-mer.gouv.fr	France	Ministère chargé de l'Outre-Mer
Frew	Scot	scot.frew@noaa.gov	Etats-Unis	NOAA Coral Reef Conservation Program
Satoshi	Fujita	SATOSHI_FUJITA@env.go.jp	Japon	Ministry of the Environment
Gauthier	Odile		France	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
Gabrielé	Catherine			
Gobin	Charlotte	charlotte.gobin@developpement-durable.gouv.fr	France	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
Gómez Lozano	Ricardo	rglozano@conanp.gob.mx	Mexique	Parque Nacional Arrecifes de Cozumel
Gulko	Dave	gulkod001@hawaii.rr.com	ICRI Committee on Coral Reef Enforcement and Investigation	
Hibino	Kohei	khibino@jwrc.or.jp	Japon	Japan Wildlife Research Centre
Hooten	Anthony	AJH@environmental-services.com	The Coral Reef Targeted Research (CRTR)	
Hutton	Jonathan	jon.hutton@unep-wcmc.org	United Nations Environment Programme (UNEP)	
Johnson	Margaret	margaret.johnson@gbmpa.gov.au	Great Barrier Reef Marine Park Authority	
Jones	Loureene	L.Jones-Smith@nepa.gov.jm	Jamaïque	National Environment and Planning Agency
Kotb	Mohammed	mohammed.kotb@persga.org	Regional Organization for the Conservation of the Environment of the Red Sea and Gulf of Aden (PERSGA)	
Louhaur	Stephane	Stephane.LOUHAUR@diplomatie.gouv.fr	France	Ministère des affaires étrangères et européennes
Lundin	Carl Gustaf	cgl@iucn.org	International Union for Conservation of Nature (IUCN)	
Malterre	Pauline	pmalterre.rnstmartin@gmail.com	France	Reserve naturelle de St Martin
Manfred	Altamirano	manfred.altamirano@gmail.com	Equateur	Ministerio de Ambiente
Marechal	Jean-Philippe	directeur_ommm@orange.fr	Observatoire Milieu Marin Martiniquais	
Mazeas	Franck	franck.mazeas@developpement-durable.gouv.fr	France	DIREN Guadeloupe
Meneses-Orellana	Ricardo	ricardo.meneses@sinac.go.cr	Corredor Marino del Pacifico Este Tropical	
Miller Garmendia	Jenny	jenny.miller.garmendia@projectaware.org	Project AWARE Foundation	
Milton	Kelly	Miltonkk@state.gov	Etats-Unis	Department of State
Munday	Philip	philip.munday@jcu.edu.au	ARC Centre of Excellence for Coral Reef Studies (Australia)	

Nguyen Giang	Thu	gjangthu@gmail.com	Viet Nam	Ministry of Agriculture and Rural Development
Nilaratna	Badri Prasad	nilaratna007@hotmail.com , jsbnp-mef@nic.in	Inde	Ministry of Environment & Forest
Nyunja	Judith	inyunja@kws.go.ke	Kenya	Kenya Wildlife Service
Padovani Ferreira	Beatrice	beatricepadovani@yahoo.com.br	Bresil	Federal University of Pernambuco
Phongsuwan	Niphon	nph1959@gmail.com , nph1959@dmcr.go.th	Thailande	Phuket Marine Biological Center
Planes	Serge	planes@univ-perp.fr	France	Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement
Prates	Ana Paula	ana-paula.prates@mma.gov.br	Bresil	Ministry of the Environment
Randrianarenaina	Fenohery	fenohrand@yahoo.fr	Madagascar	Ministère de l'environnement et des forets
Reichert	Russell	Russell.reichert@qbrmpa.gov.au	Great Barrier Reef Marine Park Authority	
Renoux	Romain	rrenoux@wwf.fr	WWF France	
Roberson	Julia	JROBERSON@SEAWEB.ORG	Sea Web	
Sadovy	Yvonne	yjsadovy@hkucc.hku.hk	Society for the Conservation of Reef Fish Aggregations	University of Hong Kong
Samuelu	Joyce	joyce.samuelu@fisheries.gov.ws	Samoa	Ministry of Agriculture and Fisheries
Schleyer	Michael	schleyer@ori.org.za	Afrique du Sud	Oceanographic Research Institute
Shackeroff	Janna	Janna.Shackeroff@noaa.gov	Etats-Unis	National Oceanic and Atmospheric Administration/Coral Reef Conservation
Shiham Adam	Mohamed	msadam@mrc.gov.mv	Maldives	Marine Research Centre
Sila	Faalavaau Perina	perina@mfat.gov.ws	Samoa	Ministry of Foreign Affairs and Trade
Smith	Scot	ssmith@tnc.org	The Nature Conservancy	
Souan	Helene	helene.souan.carspaw@guadeloupe-parcnational.fr	Regional Activity Center for Specially Protected Areas and Wildlife (RAC-SPAW)	
Staub	Francis	fstaub@icriforum.org	Secrétariat de l'Initiative Internationales pour les Récifs Coralliens	
Stefanini	Laurent		Ambassadeur délégué à l'environnement	Ministère des affaires étrangères et européennes
Stock	Penny	pstock@icran.org	International Coral Reef Action Network	
Syndique	Helene	helene.syndique@developpement-durable.gouv.fr		
Tamelander	Jerker	jerker.tamelander@iucn.org	International Union for Conservation of Nature (IUCN)	
Tipamaa	Faleafaga Toni	Toni.Tipamaa@mnre.gov.ws	Samoa	Ministry of Natural Resources, and Environment
Torres	Ruben	ruben@reefcheck.org	République Dominicaine	
Van Bochove	Jan-Willem	ivb@coralcay.org	Coral Cay Conservation	
Van Klaveren	Patrick		Ministre-Conseiller	Principauté de Monaco
Van Klaveren	Céline	cevanklaveren@gouv.mc	Monaco	Direction des Affaires Internationales
Vanzella	Alessandra	avk@cep.unep.org	UNEP - Caribbean Environment Programme (CEP)	
Vedie	Fabien	fabien.vedie@developpement-durable.gouv.fr	France	DIREN Guadeloupe
Venkaten	Ramasamy	sacepsec@eol.lk / dr.r.venkatesan@gmail.com	South Asia Co-operative Environment Programme (SACEP)	
Vieux	Caroline	carolinev@sprep.org	Secretariat of the Pacific Regional Environment Programme (SPREP)	
Vince	Agnes	agnes.vince@developpement-durable.gouv.fr	France	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer
Wiener	Jean	jeanw@foprobim.org	FoboPrim (Haïti)	
Wilkinson	Clive	clive.wilkinson@rrrc.org.au	Global Coral Reef Monitoring Network	
Wood-Derrrrer	Wendy	wendyw@nova.edu	National Coral Reef Institute	
Young	Terri	tyoung@icran.org	UNEP-WCMC/ICRAN	
Yunia	Cherryta	cherrytays@yahoo.com	Indonésie	Ministry of Forestry
Zenny	Nathalie	nzenny@tnc.org	The Nature Conservancy	
Zhang	Jing	jzhang@sklec.ecnu.edu.cn	UNESCO/IOC Regional Secretariat for the Western Pacific	



Orientations du secrétariat de l'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI) - 2009/2011

- Orientation 1 : Poursuivre les actions de l'ICRI dans le cadre de ses objectifs initiaux traités depuis 1994 par les secrétariats successifs en considérant avec les pays et membres fondateurs de l'ICRI, la formulation d'un nouvel appel à l'action.
- Orientation 2 : Renforcer la composition de l'ICRI en vue d'une participation permanente et active d'organisations du système des Nations Unies, de pays comportant d'importantes superficies de récifs et jusqu'alors peu représentés à l'ICRI, de l'Union Européenne et des pays européens dont certains sont fondateurs de l'ICRI, et du secteur privé, fondations comprises.
- Orientation 3 : Promouvoir les synergies régionales.
- Orientation 4 : Promouvoir les instruments de gestion des récifs coralliens existants. Poursuivre les actions de l'ICRI sur les aires marines protégées et y intégrer une réflexion sur la pertinence des très grandes aires marines protégées nationales et transfrontalières.
- Orientation 5 : Porter une attention plus importante aux écosystèmes associés des récifs que sont les mangroves et les herbiers.
- Orientation 6 : Soutenir les réseaux de l'Initiative, participer activement à leur animation et à la mise en œuvre de leur.
- Orientation 7 : Considérer favorablement la tenue du colloque international sur la gestion des écosystèmes tropicaux marins.
- Orientation 8 : Organiser une assemblée générale de l'ICRI par an

Recommandation sur le commerce des coraux, des espèces récifales et des produits associés

La présente recommandation a été approuvée par les membres de l'ICRI lors de l'assemblée générale de l'ICRI qui s'est tenue à Monaco (12-15 janvier 2010)

Reconnaissant que le commerce des coraux, des espèces récifales et des produits associés occupe une place significative;

Notant avec inquiétude que les récoltes excessives, notamment l'extraction de coraux vivants ou morts, le prélèvement de poissons ornementaux et d'invertébrés, de poissons de consommation, de produits coralliens et de superprédateurs tels que les requins, aux fins d'approvisionner le commerce international, est un facteur contribuant aux pratiques de pêche destructives, à la surexploitation des écosystèmes récifaux et aux pressions exercées sur ceux-ci ;

Notant également que le prélèvement excessif de coraux et d'espèces récifales pour le commerce international s'ajoute aux autres pressions exercées sur les écosystèmes des récifs coralliens telles que les changements climatiques, les incidents de blanchiment, les maladies des coraux et la dégradation des habitats, et pourrait réduire la résistance des récifs coralliens à ces pressions ;

Reconnaissant le rôle de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) - y compris, entre autres, les listes d'espèces figurant aux Annexes - en tant qu'instrument précieux promouvant une gestion basée sur les écosystèmes et une utilisation durable des espèces récifales, et garantissant que le commerce international de ces espèces est légal et viable ;

Notant par ailleurs qu'une proposition d'inscrire les espèces de coraux rouges et roses de la famille des Coralliidae sur la liste de l'Annexe II de la CITES et qu'une proposition d'inscrire plusieurs requins-marteaux et d'autres espèces de requins sera étudiée lors de la 15ème réunion de la Conférence des Parties à la CITES (CdP15) qui doit se tenir en mars 2010 ;

L'Assemblée générale de l'Initiative internationale pour les Récifs Coralliens:

Encourage les Parties à la CITES à adopter des mesures améliorant la conservation et la gestion des coraux, des récifs coralliens et des espèces récifales ;

Appelle les membres de l'ICRI à encourager les autorités nationales de la CITES à examiner et étudier avec soin les bénéfices de l'inscription des coraux et des espèces récifales aux Annexes de la CITES ;

Reconnaît que les coraux rouges et roses sont principalement utilisés pour répondre à la demande internationale de bijoux et autres produits et que leurs caractéristiques biologiques (très grande longévité, maturité tardive, croissance lente et faible fécondité) les rendent particulièrement vulnérables à la récolte intensive et à la surexploitation ;

Encourage les Parties à la CITES à étudier, en se fondant sur des données scientifiques sérieuses, la proposition d'inscrire toutes les espèces de la famille des Coralliidae (toutes les espèces des genres *Corallium* et *Paracorallium*) à l'Annexe II de la CITES, en reconnaissant que la surexploitation pour le commerce international a un impact négatif sur l'état des populations de corail rouge et rose ;

Reconnaît qu'aucunes limites internationales de captures n'ont été adoptées et que peu de pays régulent la pêche au requin-marteau, et que la gestion des pêches ou des captures accessoires de requins-marteaux par les Organisations régionales de gestion des pêches est limitée ;

Reconnaît par ailleurs que la pêche non régulée destinée au commerce international d'ailerons de requins constitue la menace primordiale pour le requin-marteau halicorne et qu'en tant qu'espèce à faible productivité, il est particulièrement vulnérable à la surexploitation ;

Encourage les Parties à la CITES à étudier, en se fondant sur des données scientifiques solides, la proposition d'inscrire le requin-marteau halicorne (*Sphyrna lewini*), superprédateur des récifs coralliens, et plusieurs autres requins à larges nageoires similaires : le grand requin-marteau (*Sphyrna mokarran*) ; le requin-marteau commun (*Sphyrna zygaena*) ; le requin gris (*Carcharhinus plumbeus*) et le requin obscur (*Carcharhinus obscurus*) à l'Annexe II de la CITES.



Recommandation pour la région Caraïbes

La présente recommandation a été approuvée par les membres de l'ICRI lors de l'assemblée générale de l'ICRI qui s'est tenue à Monaco (12-15 janvier 2010)

Reconnaissant l'importance socio-économique des récifs coralliens pour la région Caraïbes et les pays des Caraïbes,

Conscients des impacts significatifs de la dégradation et de la perte accélérées de récifs coralliens sur les populations, nations et économies côtières,

Particulièrement préoccupés par les menaces actuelles et la pression croissante exercées sur les récifs coralliens ainsi que par l'émergence de questions telles que les espèces envahissantes et les changements climatiques,

Reconnaissant l'importance du rôle joué par les organisations, initiatives et réseaux régionaux,

Prenant note de la prochaine Conférence des Parties à la Convention de Carthagène pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, du protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans cette région et de la réunion intergouvernementale du programme de l'environnement des Caraïbes en octobre 2010,

Notant la conclusion de la Journée Caraïbes de l'ICRI,

L'Assemblée générale de l'Initiative internationale pour les Récifs Coralliens:

Reconnaît la nécessité d'une meilleure coopération régionale entre tous les intervenants concernés et d'une implication accrue du secteur du tourisme,

Reconnaît la nécessité d'inventorier les aires marines protégées abritant des récifs coralliens dans la région et encourage l'établissement de nouvelles aires marines protégées si nécessaire,

Reconnaît la nécessité d'une stratégie régionale visant à informer, alerter et exercer un contrôle sur les espèces envahissantes, la propagation du lionfish et les menaces associées.

Les membres de l'ICRI sont encouragés à:



1. **Envisager** les actions, informations et propositions consignées dans le rapport de la réunion,
2. **Promouvoir et renforcer** la coopération régionale dans la région des Caraïbes



Résolution sur les pêches liées aux récifs coralliens

La présente résolution a été approuvée par les membres de l'ICRI lors de l'assemblée générale de l'ICRI qui s'est tenue à Monaco (12-15 janvier 2010)

Les pêches liées aux récifs coralliens dans le monde entier constituent un moyen de subsistance pour des millions de personnes et assurent un apport de protéines et une sécurité alimentaire d'une importance vitale. Malgré leur importance et les pressions nationales et internationales croissantes auxquelles elles sont confrontées, notamment du fait des changements climatiques, du commerce illégal, non contrôlé et non réglementé, seul un petit nombre de pêches liées aux récifs coralliens sont efficacement gérées ou contrôlées. Cela conduit à une surexploitation qui menace la sécurité alimentaire, les moyens d'existence, les espèces vulnérables et les écosystèmes coralliens.

L'Assemblée générale de l'Initiative internationale pour les Récifs Coralliens:

Reconnaît l'importance sociale, économique et biologique de pêches liées aux récifs coralliens qui soient gérées de manière efficace,

Prend acte des préoccupations concernant leur durabilité,

Reconnaît la nécessité de renforcer la prise de conscience et d'identifier les lacunes statistiques et les éventuelles initiatives permettant de faire face à cette situation,

Instaure un Comité *ad hoc* sur les pêches liées aux récifs coralliens qui compilera les informations provenant notamment des membres de l'ICRI conformément à son mandat (cf. Annexe 1) dans l'objectif d'élaborer une Résolution sur les pêches liées aux récifs coralliens devant être examinée lors de la réunion de l'ICRI de 2010 aux Samoa ;

Invite les membres de l'ICRI intéressés à participer au Comité *ad hoc*.

Annexe I. Mandat du Comité *ad hoc* de l'ICRI sur les pêches liées aux récifs coralliens

- Le Comité *ad hoc* est co-présidé par le CRISP (Initiative pour les récifs coralliens du Pacifique sud) et la SCRFA (Société pour la conservation des rassemblements de poissons des récifs) dont les membres sont...
- Le Comité *ad hoc*, avec le soutien des membres de l'ICRI et d'experts et de praticiens mondiaux, discute des questions suivantes et élabore une Résolution et en tant que de besoin une série de lignes directrices:
 - Passer en revue les résolutions de l'ICRI existantes du point de vue de leur pertinence pour les pêches liées aux récifs coralliens et évaluer brièvement les progrès réalisés après leur adoption.
 - Définir l'importance économique des pêches liées aux récifs coralliens et indiquer leur état actuel et leur durabilité.
 - Définir l'importance et l'utilité du commerce illégal, non contrôlé et non réglementé (tant local que transfrontalier) en liaison avec l'objectif d'une pêche durable.
 - Déterminer si le contrôle et les capacités actuels (financement et personnel) sont suffisants et adéquats pour faire face aux plans de gestion actuels et futurs, ou aux pressions des pêches.
 - Identifier des technologies ou activités innovantes pouvant représenter des menaces ou des solutions pour des pêches durables liées aux récifs coralliens.
 - Dresser une liste des bases de données sur les pêches disponibles (type de données et calendriers).
 - Dresser une liste d'indicateurs ou de points de référence utilisés pour déterminer les conditions de pêche.
 - Identifier les Organisations régionales de gestion des pêches (RFMO) qui sont activement engagées sur des questions liées à l'utilisation durable des ressources liées aux récifs coralliens.
 - Explorer le rôle éventuel des membres de l'ICRI pour soutenir et favoriser une gestion durable des pêches liées aux récifs coralliens
- La Résolution sera présentée pour examen à la prochaine réunion de l'ICRI. Les co-présidents demandent respectueusement aux parties concernées de joindre le Comité pour contacter Eric Clua.

Résolution sur l' "Appel à l'action"

La présente résolution a été approuvée par les membres de l'ICRI lors de l'assemblée générale de l'ICRI qui s'est tenue à Monaco (12-15 janvier 2010)

Rappelant les quatre piliers de l' "Appel à l'action" de 1995, qui sont (i) la gestion des zones côtières, (ii) le renforcement des capacités, (iii) la recherche et la surveillance, et (iv) l'évaluation,

Reconnaissant qu'il y a eu beaucoup de changements et d'avancées depuis que l'Appel à l'action de l'ICRI a été adopté en 1995;

Notant l'utilité d'une révision concertée de l'Appel à l'action;

L'Assemblée générale de l'Initiative internationale pour les récifs Coralliens:

Instaure un Comité *ad hoc*, présidé par la France et ouvert à tous les membres de l'ICRI intéressés, pour examiner, entre autres:

- les nouveaux problèmes mondiaux (comme les changements climatiques, par exemple),
- les menaces pesant sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés,
- les avancées et les défis successifs au niveau de la science et de la gestion,
- le rôle et les fonctions des participants à l'ICRI, et
- le processus de révision.

Comme il a été suggéré dans le plan d'action du Secrétariat, une proposition de nouvelle formulation de l' "Appel à l'action" sera présentée par le Comité ad hoc lors de la prochaine Assemblée générale de l'ICRI. La France demande aux parties désireuses de rejoindre le groupe de travail de bien vouloir contacter le Secrétariat de l'ICRI: charlotte.gobin@developpement-durable.gouv.fr, pascal.colin@outre-mer.gouv.fr.

Résolution sur le Réseau international d'action pour les récifs coralliens (ICRAN)

La présente résolution a été approuvée par les membres de l'ICRI lors de l'assemblée générale de l'ICRI qui s'est tenue à Monaco (12-15 janvier 2010)

Reconnaissant les contributions significatives de l'ICRAN en faveur de l'ICRI au cours de la dernière décennie;

Notant avec inquiétude que l'ICRAN doit opérer d'urgence une transition vers un modèle durable pour pouvoir continuer à fonctionner en tant que réseau opérationnel;

Notant également que cette transition constitue une précieuse opportunité de réactualiser et réorienter le mandat et la surveillance de l'ICRAN en tant que réseau opérationnel de l'ICRI;

L'Assemblée générale de l'Initiative internationale pour les Récifs coralliens:

Réitère son appui à l'ICRAN en tant que réseau opérationnel de l'ICRI;

Instaure un Comité ad hoc, composé du Secrétariat actuel de l'ICRI et d'autres membres intéressés, soutenus par l'Unité de coordination de l'ICRAN, aux fins d'étudier l'avenir de l'ICRAN;

Demande au Comité *ad hoc* de :

1. Préparer des documents présentant des options pour l'ICRAN, notamment des informations sur: a) le rôle et les responsabilités de l'ICRAN en tant que réseau opérationnel, b) la gouvernance et la surveillance appropriées, c) un modèle de financement approprié et durable.
2. Mettre à disposition des documents présentant des options sur le futur rôle de l'ICRAN et les possibilités de surveillance et de financement de celui-ci, en vue d'une plus large discussion en ligne d'ici la fin juin 2010.
3. Soumettre pour étude une/des option(s) finale(s) à la prochaine Assemblée générale de l'ICRI aux Samoa.

Convient que le Comité ad hoc fera fonction d'organe directeur intérimaire de l'ICRAN, se substituant aux arrangements de gouvernance existants de l'ICRAN jusqu'à ce qu'une décision ultérieure soit prise par l'ICRI concernant l'arrangement à plus long terme retenu;



Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens
International Coral Reef Initiative

www.icriforum.org

Prend acte avec gratitude des contributions significatives des membres du Comité directeur à la surveillance, à la gouvernance et au succès de l'ICRAN; et

Demande que le « Conseil d'Administration » existant de l'ICRAN soit informé de cette décision par le Secrétariat actuel de l'ICRI.

Terms of Reference for the ICRI *Ad Hoc* Committee on Pacific Day

The next ICRI General Meeting will take place from the 8th to the 12th of November 2010 in Apia, Samoa. During the General Meeting, in an effort to improve regional cooperation and enhance the regional focus of ICRI's work, a full day will be devoted to issues in the Pacific region. At the ICRI General Meeting held in Monaco (January 12-15, 2010), an Ad Hoc Committee was created to work on the organization of this Pacific Day.

- The Ad Hoc Committee will be chaired by Samoa with membership comprising of the ICRI Secretariat, CRISP/SPC, SPREP, IUCN, and USA. Other PIF countries will also be invited of their interest to participate in due course.
- The **Ad Hoc Committee** will implement the following activities:
 - Identify and Coordinate the participation of Pacific countries and Initiatives to the Apia Meeting
 - Prepare the Agenda for the Pacific Day and facilitate discussions towards outcomes/recommendations as necessary at the end of the session/meeting
 - Prepare the Theme(s) for the Pacific Day